

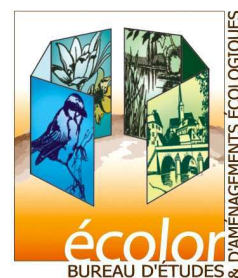
COMMUNE D'INSMING

PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXES SANITAIRES

**Approbation de l'élaboration
du PLU par DCM du 26.01.2012**



RESEAUX EXISTANTS

La présente notice, rédigée en application de l'article R 123-14-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle des Schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation.

I. ASSAINISSEMENT

La commune d'INSMING est équipée d'un réseau de collecte unitaire des eaux usées et d'une unité de traitement (station d'épuration construite en 2007, dans le secteur Nord-Est du village, d'une capacité de 1500 équivalents/habitant).

Le village ancien est relié à la STEP en réseau unitaire.

Le lotissement communal « Belle Forêt » est en réseau séparatif.

Quelques constructions sont actuellement encore non raccordables, et donc en assainissement autonome. Il s'agit de la maison du garde-barrière sur la route de Sarralbe, de quelques habitations à la sortie d'Insming, direction Nelling et la dernière maison, à la sortie du village, vers Réning.

II. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune d'INSMING fait partie du Syndicat des Eaux de Rodalbe et Environs de Morhange, dont le siège est à Morhange.

Elle est alimentée par le réservoir du Koppelbuhl, situé en limite communale entre Insming et Albestroff.

III. ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

La commune d'INSMING fait partie de la Communauté de Communes du Saulnois qui a la compétence pour le ramassage des ordures ménagères. Le ramassage se fait une fois par semaine pour les déchets industriels banals et une fois tous les 15 jours pour le tri sélectif dans les sacs transparents.

Les objets encombrants sont ramassés deux à trois fois par an.